

En finissant cette espèce de discours le prévenu donne un grand coup de poing sur la barre, repasse la main dans ses cheveux, puis se croise les bras avec majesté.

En s'entendant condamner à trois jours de prison et cinq francs d'amende, il fuit un bond prodigieux, donne un nouveau coup de poing sur la barre, et s'écrie : "Gueux ! brigand ! polisson de jour de l'an !"

Canada.

On se rappelle que nous avions annoncé, il y a quelque temps, que quatre révérendes Sœurs-Grises devaient partir vers la fin de février ou au commencement de mars, pour aller fonder une nouvelle communauté à Bytown. C'est mercredi, le 19 du courant, que nos quatre fondatrices sont parties de Montréal pour leur destination, mais ce ne sont point les quatre que nous avions annoncées. Le Tout-Puissant en a disposé autrement. La sœur Beaubien qui, comme l'on sait, avait été choisie pour supérieure de la nouvelle communauté, se trouve en ce moment encore à peu près incapable de remplir aucune fonction. Quelque temps après sa nomination comme supérieure, elle fut frappée tout à coup d'une violente paralysie qui l'a réduite presque aussitôt à la dernière extrémité. Il est vrai que depuis, la maladie a perdu un peu de son intensité, mais elle laisse peu d'espoir de la voir en parfaite santé. C'est la révérende Elisabeth Bruyère qui lui a succédé en qualité de supérieure. Les autres sont, comme nous l'avons déjà dit, les révérendes sœurs Elconore Thibodeau, assistante, Marie Hélène Antoinette Howard dit Rodriguez, maîtresse des novices, et Marie Joseph Cécile Ursule Charlebois.

On sait que l'instruction des enfants et le soin des malades est le but que se proposent nos héroïnes. Il n'est personne qui ne sente le besoin et l'avantage d'un établissement de ce genre à Bytown. Outre les services que cette nouvelle communauté pourra rendre à l'éducation, on comprend combien un hôpital, qui puisse y recueillir surtout les malades qu'on apporte souvent des chantiers, est nécessaire. Ce besoin sera donc aussi satisfait ; et tout en travaillant à l'instruction des ignorants et des enfants abandonnés, en soignant les malades et en prenant soin de leurs corps, nos bonnes sœurs espèrent trouver aussi par là le moyen de soigner leurs âmes et d'inculquer la vertu et l'amour de Dieu dans le cœur des autres. Voilà comme la religion, tout en travaillant au bonheur de la société et de l'humanité souffrante, sait toujours faire tourner son œuvre à la gloire de Dieu.—*Mélanges.*

Irlande.

On lit dans le *Courrier de l'Europe* : "M. O'Connell est en pleine insurrection contre le souverain Pontife ! Grégoire XVI a eu le malheur de s'attirer le déplaisir du grand-agitateur pour avoir adressé en 1839 et en 1844, par l'organe de la congrégation de la Propagande, à Monseigneur Crolly, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, deux rescrits ou monitoires, dans lesquels il était onjoint à ce prélat de veiller à ce que les prêtres irlandais ne compromissent pas leur caractère sacré dans les profondes luttes de la politique. Un agent anglais, M. Petre, secrettement accrédité auprès du Saint-Siège, aurait obtenu cette marque d'improbation contre l'agitation du rappel. Vous comprenez que M. O'Connell ne pouvait souffrir qu'on vint ainsi chasser impunément sur ses terres. C'était porter atteinte à son droit de

souveraineté et, du même coup, au revenu qu'il prélève sur le fanatique enthousiasme des irlandais. Il a d'abord révoqué en doute l'authenticité de ces rescrits, mais l'archevêque d'Armagh lui a communiqué une copie du dernier pour le convaincre que ce document émanait bien réellement de la Propagande, et avait été formulé par ordre du Saint-Père. Dans un synode des archevêques et des évêques d'Irlande, tenu à Dublin le 13 novembre de cette année, la résolution suivante a été adoptée concernant ce monitoire : "L'archevêque d'Armagh sera prié de répondre à la lettre du Saint-Père, et de lui dire que les instructions qu'elle contient ont été reçues par l'assemblée des prélats d'Irlande avec ce degré de profond respect, d'obéissance et de vénération avec lequel on doit toujours accueillir tout document émanant du siège apostolique ; et qu'ils s'engagent tous à se conformer à l'esprit de ces instructions. Cette bulle sera transcrite dans nos archives." Veut-on savoir comment de son côté M. O'Connell accueille ce rescrit ? Voici ce qu'il dit à cet égard dans une lettre dont nous nous occuperons plus bas, adressée à Monseigneur Cantwell, évêque de Meath : "L'agent catholique anglais, M. William Petre, dit M. O'Connell, est parvenu à convaincre les ministres du Pape qu'il est autorisé à promettre que le cabinet anglais donnerait de grands encouragements et de l'argent aux catholiques des colonies anglaises. Le gouvernement du Pape s'est laissé prendre à cet appât, et il s'en est suivi une lettre de la Propagande au docteur Crolly, contre l'agitation du rappel."

A tout événement, en tant qu'elle traite de matières d'une nature temporelle, ou de matières qui touchent aux droits politiques du peuple irlandais, cette lettre est évidemment nulle et de nul effet." Ainsi, selon M. O'Connell, le Saint-Siège, au moment où le cabinet anglais offrait de faire des concessions, aurait dû laisser les prêtres catholiques d'Irlande prêcher tout à leur aise la rébellion, la guerre civile, le tout sans doute pour la plus grande gloire et pour le plus grand profit de M. O'Connell. Par ses monitoires au primat d'Irlande, Rome s'est conformée au précepte évangélique : "Rends à César ce qui appartient à César." Le souverain pontife n'a pas franchi les limites de son pouvoir spirituel. Il l'a au contraire exercé dans un esprit de paix, de conciliation. Mais le jour qui verrait prévaloir la paix et la conciliation en Irlande, verrait en même temps s'éroder l'influence de M. O'Connell. Voilà pourquoi il redoute tant l'intervention pacifique du Saint-Père dans les affaires d'Irlande.

ABOLITION DE LA SERVITUDE EN RUSSIE.

—Des lettres particulières annoncent que l'on s'occupe à la cour de Russie d'un projet d'abolir la servitude. Le gouvernement se propose de laisser aux propriétaires le choix d'affranchir les serfs et le sol qu'ils habitent, en échange des biens de la couronne ou la servitude n'existe déjà plus. Cette dernière combinaison a été proposée pour indemniser les serfs. Mais on craint beaucoup que ce projet ne rencontre une grande difficulté dans la résistance de la noblesse. La volonté de l'empereur est prononcée ; il s'occupe depuis plusieurs années de cette affaire. Les paysans ne seraient pas tout-à-fait libres par la mesure proposée, mais il y aurait toujours un grand pas de fait. On regarde à Saint Pétersbourg les troubles qui ont éclaté par-ci par-là dans la province de Lublin, comme une œuvre de la propagande polonaise. Ce sont les rapports des nombreux fonction-

naires russes en Pologne qui donnent lieu à ces sortes d'interprétations, car on sait que ces troubles se rattachent à des causes et à des circonstances tout-à-fait en dehors de la politique. Dans tous les cas, on a ordonné une enquête sévère.

DIVORCES EN GROS.—La législation de l'Indiana vient de prononcer, d'un seul coup, la dissolution de 25 unions mal assorties au gré des époux.

DECES.

En cette ville, ce matin, Marie-Louise-Stéphanie-Silva, enfant de Joseph Bourret, écrivain, âgée de 18 mois.

En cette ville, le 3, âgée de 45 ans, dame Ann-Maria, veuve de feu G. J. Holt, écrivain, inspecteur de potasse.

En cette ville, lundi le 3, après une maladie de plusieurs mois, M. Jean Hélier, barbier, âgé d'environ 38 ans.

A Québec, le 3, à l'âge de 80 ans, dame veuve Bazile Amiot, tante de l'honorable Juge en chef Vallières de St. Real et de sa grandeur l'évêque Gauthier de Kingston. Cette dame qui fut toujours un exemple de vertu, de piété et de bienfaisance laisse plusieurs parents et un grand nombre d'amis qui sentent douloureusement la perte irréparable qu'ils viennent de faire.

A Québec, le 2, à l'âge de 49 ans, dame Sophie Gauvin, épouse de M. André Parent, après une maladie de dix mois.

A la Nouvelle-Orléans, le 8 février, M. Guillaume Roque, âgé de 27 ans, natif de Boucherville.

A Berthier, comté de Bellechasse, le 26, M. Jean-Baptiste Blais, cultivateur, âgé de 63 ans.

A St. Vallier, le 20, après une douloureuse maladie, M. Michel Buteau, pilote, à l'âge de 41 ans.

Hier matin, à l'Hôpital-Général, M. Michel Racine, prêtre, âgé de 29 ans et 1 mois. Ce jeune prêtre qui se distinguait par ses talents et sa piété, après avoir exercé avec succès les fonctions de vicaire à St. Roch, fut appelé au Séminaire de Québec, pour y professer la philosophie intellectuelle ; mais il ne tarda pas à être obligé d'abandonner cette tâche qui devenait odieuse de ses forces, parce qu'il était attaqué de la maladie qui l'a enlevé, après près de deux ans de souffrance, aux espérances, de la religion.

ABONNEMENTS.

LA REVUE CANADIENNE paraîtra le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

La souscription à LA REVUE CANADIENNE sera de quatre piastres par an, payable la moitié à demande, et l'autre moitié après le premier semestre. Nous recevons pour ce journal des annonces, avis, etc. etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées, (affranchies), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL et GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St. Nicolas.

AGENS.

A Soulard, écrivain.....	Québec.
L. G. Duval, écrivain.....	Trois Rivières.
L. V. Sicotte, écrivain.....	St. Hyacinthe.
J. P. Lantier, écrivain.....	M.P.P. Vaudreuil.
L. A. Olivier, écrivain.....	Berthier.
L. G. DeLorimier, écrivain.....	L'Assomption.
P. L. LeTourneur, écrivain.....	Rivière Chambly.
Frs. Caron, écrivain.....	Amherstburg.
H. de Rouville, écrivain.....	Sorel.
H. F. Marchand, écrivain.....	St. Jean.
Thérèse Sauvageau, écrivain.....	Laprairie.
P. X. Valade, écrivain.....	Terrebonne.
Col. A. C. Taschereau, écrivain.....	D'Eschambault.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.

Bureau de LA REVUE CANADIENNE, No. 7, Rue St. Nicolas, derrière la Banque du Peuple.

MONTREAL.
DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON.